



LE PRIX RÉGIONAL DES SOLIDARITÉS RURALES

FICHE PRATIQUE

C'EST QUOI ?

Le Prix Régional des Solidarités Rurales est un concours ouvert aux associations, aux groupements, aux entreprises, aux collectivités et à leurs établissements qui, dans les communes rurales de la région Grand Est, œuvrent pour soutenir l'initiative économique, sociale ou environnementale dans le but de dynamiser les territoires ruraux et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

QUEL PÉRIMÈTRE ?

C'est le territoire de la région Grand Est, avec ses 4354 communes éligibles (Liste des communes rurales fixée par le jury et disponible ou consultable sur le site Internet du CESER).

QUI ORGANISE ET FINANCE CE PRIX ?

Le CESER organise avec le soutien de la Ligue de l'Enseignement, son partenaire historique, le Prix Régional des Solidarités Rurales. Le Prix des solidarités rurales est un prix régional financé par la Région Grand Est. Aux côtés du CESER, différents organismes partenaires récompensent des initiatives en leur attribuant un Prix Spécial, tels que EDF, Groupe la Poste, Caisse d'Épargne Grand Est Europe, AG2R La Mondiale, Banque des Territoires-Groupe Caisse des Dépôts, Foire de Châlons-en-Champagne.

LA DOTATION DU PRIX

La dotation globale du Prix est de 71 000 €, décomposée comme suit :

Le Prix Régional		25 000 €
Les prix spéciaux	Caisse d'Épargne Grand Est Europe	7 000 €
	Banque des Territoires-Groupe Caisse des Dépôts	7 000 €
	EDF	7 000 €
	Groupe La Poste	7 000 €
	AG2R La Mondiale	7 000 €
	Foire de Châlons-en-Champagne	7 000 €
Le prix Coup de Cœur	EDF	4 000 €

QUI PEUT CONCOURIR ?

Les associations, les groupements, les entreprises, les collectivités et leurs établissements agissant dans les territoires ruraux des communes rurales retenues (Liste des communes rurales disponible sur demande au CESER).

COMMENT CONCOURIR ?

En remplissant le formulaire de candidature dématérialisé (ouvert à compter du 1er avril pour l'année 2019) sur le site Internet du CESER Grand Est (www.ceser-grandest.fr).

L'INSTRUCTION DU PRIX

L'attribution du Prix principal, des prix spéciaux et du prix « Coup de Cœur » est laissée à la discrétion du jury, composé du Président du CESER, de 9 Membres du CESER (3 par collège), des 6 partenaires des Prix Spéciaux, des représentants de la Ligue de l'Enseignement et de 2 élus du Conseil régional.

LE JURY SE RÉUNIT AU MOINS 4 FOIS DANS L'ANNÉE

- Février : réunion du jury pour fixer le calendrier de l'année
- Septembre : analyse des dossiers de candidature, en tenant compte des critères généraux et spécifiques de l'action puis présélection des candidats à auditionner ;
- Octobre : audition des candidatures présélectionnées ;
- Novembre : cérémonie de remise des Prix.

LES TEMPS FORTS DU PRIX DES SOLIDARITÉS RURALES

- Mars : conférences de presse en région pour annoncer le lancement du Prix (*du 1^{er} avril au 30 juin*) ;
- Avril-mai-juin : visites des lauréats de l'année précédente.

LES CRITÈRES DU PRIX RÉGIONAL

- Ruralité et intérêt social
- Intérêt général (par rapport à la nature de l'activité)
- Développement local et territorial, développement durable
- Partenariat actif (public ou privé favorisant la mise en commun de toutes les forces mobilisables pour le développement d'une zone rurale et à envisager simultanément les différents aspects de ce développement)
- Dimension économique (emploi, auto-financement, diversification des ressources, pérennité de l'action).

LES CRITÈRES DES PRIX PARTENARIAUX

- Caisse d'Épargne Grand Est Europe : maintien ou renforcement de la cohésion sociale, lutte contre les risques d'exclusion et innovation sociétale ;
- Banque des Territoires-Groupe Caisse des Dépôts : « Prix coup de cœur », répondant aux priorités ou aux actions soutenues par la Caisse des Dépôts, territoires + connectés, + durables, + attractifs, + inclusifs.
- Groupe La Poste : favoriser la création et la reprise d'entreprises en milieu rural et/ou faciliter la valorisation des territoires ruraux.
- EDF : actions innovantes dans les domaines économique, social, sociétal et/ou environnemental.
- AG2R LA MONDIALE : action qui s'inscrit dans le mieux-être des personnes âgées, la lutte contre leur isolement tout en favorisant le lien intergénérationnel.
- Foire de Châlons-en-Champagne : action qui concerne la création, le maintien ou le développement d'une activité en milieu rural.

LE RÈGLEMENT DU CONCOURS

Avant le lancement du concours, le règlement complet du Prix, revêtu des signatures de tous les partenaires, est déposé chez un huissier de justice, garant d'un éventuel recours d'un candidat.

Mise à jour le 22 février 2019